

#### **4. Procès-verbaux (Lors de l'étude sur le site)**

PROCES-VERBAL

Etude du concept de base pour  
le projet de développement d'un village de pêche à Sidi Hsaine  
au Royaume du Maroc

Faisant suite à la demande du gouvernement marocain relative au projet de développement d'un village de pêche à Sidi Hsaine au Royaume du Maroc (dénommé ci-après le Projet), le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le Projet dont la réalisation a été confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (dénommée ci-après la JICA).

A cet effet, la JICA a dépêché au Maroc durant la période allant du 02 Juin au 06 Juillet 2002 une mission dirigée par Monsieur Satoshi KUWAHARA de l'Agence des Pêches du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches pour s'entretenir avec les responsables officiels du gouvernement marocain et a effectué les investigations et expertises sur le site faisant l'objet de l'étude.

La liste des membres des deux délégations figure en annexe 1.

A l'issue des discussions et études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les pages suivantes, lesquels précisent que l'équipe du consultant de la Mission poursuivra l'étude jusqu'au 06 Juillet 2002 en vue d'élaborer le rapport de concept de base.

Les deux parties se sont félicitées de l'atmosphère cordiale qui a régné durant leurs travaux ainsi que des progrès réalisés au cours de cette rencontre.

A Rabat, le 18 Juin 2002

桑原 智

Satoshi KUWAHARA  
Chef de la Mission de l'étude du concept  
de base  
JICA

JAPON



Driss MESKI  
Directeur de la Coopération  
et des Affaires Juridiques  
Ministère de la Pêche  
Maritime  
Royaume du Maroc

## **1. Objectif du projet**

Le Projet a pour objectifs la construction des installations et la fourniture des équipements nécessaires en vue de contribuer à l'augmentation des produits de la mer au site de Sidi Hsaine et à l'amélioration de leur distribution.

## **2. Site du Projet**

Le site du Projet est le village de Sidi Hsaine situé dans la Province de Nador, Région de l'Oriental indiqué en annexe 2.

## **3. Organisme de gestion et d'exécution**

3-1 L'organisme responsable du Projet est le Ministère de la Pêche Maritime.

3-2 L'organisme chargé de l'exécution et de la gestion du Projet est le Ministère de la Pêche Maritime.

## **4. Contenu de la requête de la partie marocaine**

A travers les discussions avec la Mission, la partie marocaine a présenté le contenu de sa demande comme indiqué en annexe 3.

## **5. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon**

La délégation japonaise a expliqué à la partie marocaine, le système de la coopération financière non-remboursable du Japon et les mesures à prendre par la partie marocaine telles qu'elles sont présentées respectivement en annexe 4 et 5.

La partie marocaine a déclaré avoir compris le système de la coopération financière non remboursable du Japon et a déclaré que les autorités compétentes du Royaume du Maroc sont disposées à prendre les mesures nécessaires.

## **6. Calendrier de l'exécution de l'étude**

6-1 L'équipe de consultant de la Mission continueront l'étude jusqu'au 06 Juillet 2002.

6-2 La JICA établira un rapport sommaire de l'étude du concept de base en français et dépêchera une mission au Maroc vers la fin d'Octobre 2002 pour en expliquer le contenu.

6-3 Si le contenu du rapport sommaire de l'étude du concept de base est accepté par la partie marocaine, la JICA établira un rapport définitif de l'étude du concept de base et le présentera à la partie marocaine dès que possible.

## 7. Autres points majeurs discutés

### 7-1 Aménagement de l'infrastructure sociale à Sidi Hsaine

- 1) Concernant l'aménagement de l'infrastructure sociale, la délégation japonaise a exprimé sa préoccupation au sujet de l'accès au site de Sidi Hsaine. Elle a souligné que l'aménagement de la piste reliant Tazarine à Sidi Hsaine est impérative avant la fin du mois de Mars 2003 pour l'exécution du Projet.
- 2) La partie marocaine a précisé qu'elle partage les préoccupations de la partie japonaise. A ce titre, elle a expliqué qu'en conformité avec les dispositions de la convention de partenariat dont la copie est jointe en annexe 6, conclue entre le Ministère de la Pêche Maritime, l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et provinces du Nord du Royaume ( APDESPN) et la Région de l'Oriental pour l'aménagement des infrastructures annexes à Sidi Hsaine, afin d'aménager les infrastructures relatives à ce Projet (Piste d'accès, eau, électricité, assainissement), l'APDESPN se chargera de l'exécution de l'aménagement de la piste reliant Tazarine à Sidi Hsaine, dans le but de permettre la mobilisation des engins des travaux publics avant la fin de Mars 2003 et l'alimentation en électricité avant le commencement des travaux du Projet.

Concernant l'approvisionnement en eau potable, il a été expliqué que l'étude de la faisabilité des différentes variantes est en cours. Le Ministère de la Pêche Maritime informera le bureau de la JICA au Maroc des résultats de ladite étude ainsi que du calendrier d'exécution des travaux dès leur communication par l'APDESPN (copie de la lettre de l' APDESPN adressée au MPM en annexe 7).

- 7-2 La partie japonaise a examiné le contenu de la requête réalisée par la partie marocaine et a expliqué la difficulté de la réalisation avec le montant de la requête de toutes les composantes.

- 7-3 Remarques concernant les mesures devant être prises par la partie marocaine

La délégation japonaise a souligné la nécessité de prendre les mesures nécessaires, surtout les travaux suivants.

- 1) Obtention prompte des autorisations de construction des installations
- 2) Mesures nécessaires pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des installations construites et équipements fournis.

L. K

M

## Annexe 1 Membres des deux délégations

### Délégation marocaine

#### Ministère de la Pêche Maritime

- Mr MESKI Driss, Directeur de la Coopération et des Affaires Juridiques
- Mr OUATI Youssef, chef de la Division de la Coopération, DCAJ
- Mr El AROUSSI Mohamed Yassine, chef de la coopération bilatérale, DCAJ
- Mr LOUDIYI Mustapha, chargé de la coopération japonaise
- Mr OGISO Tateharu, Expert de la JICA
- Mr Najib R'HILA, cadre de la DRHAG
- Mr Mohamed SAUBRY, cadre de la DPMA
- Mr Khalil Najem, cadre de la DPMA
- 

### Agence pour la promotion et le développement économique et social des préfectures et Provinces du nord du Royaume

- Mr AOMARI Ahmed, chef du département nord-est

### Bureau de la JICA

- . Mr Kazunao SHIBATA,

### Délégation japonaise

- Mr KUWAHARA Satoshi, chef de délégation, Directeur adjoint de la Division Etude et Planning du Service Coopération Internationale des Pêches de la Direction Internationale de l'Agence des Pêches du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches
- Mr MUROOKA Naomichi, chargé de la gestion du Projet, 4ème Division de management des projets, Département de management de la coopération financière non-remboursable, JICA
- Dr TANAKA Norio, chef de consultant, ECOH CORPORATION
- Dr HOTTA Masamichi, chargé du plan de développement de village de pêcheurs, ECOH CORPORATION
- Mr TAKEMOTO Hitoshi, chargé du plan de construction de génie-civil portuaire, de l'enquête sur les conditions naturelles, ECOH CORPORATION
- Mr IWASAKI Wataru, chargé du plan de construction d'installations, ECOH CORPORATION
- Mr HIRATSUKA Hisashi, chargé du plan d'équipements halieutiques, ECOH CORPORATION
- Mr TANAKA Satoshi, chargé du plan d'exécution et d'estimation du coût, ECOH CORPORATION
- Mr ANDO Kazuo, Interprète, ECOH CORPORATION

L. K

M